



## OFFICE DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA GATINEAU

276, rue Principale Sud  
Maniwaki (Québec) J9E 2A6  
Tél.: 819 449-6649 • Fax: 819 449-7082  
opb.gat@bellnet.ca • www.opbg.ca

Volume 23 Numéro 2 *SEPTEMBRE 2016*

### À L'INTÉRIEUR :

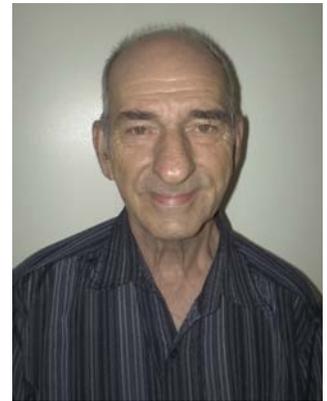
## DEMANDE DE CONTIGENT POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2017

### MOT DU PRÉSIDENT

Bonjour chers producteurs et productrices de bois,

C'est avec un grand plaisir que j'ai accepté la présidence de l'**Office des producteurs de bois de la Gatineau** pour la prochaine année. Plusieurs défis sont à relever et pour y parvenir, je suis supporté par les autres membres du comité exécutif, soit Raymond Johnson et Yvon Parker, ainsi que les administrateurs Gilles Payette, Pierre Bénard, Bruno Billard et Guy Joly et bien évidemment, notre équipe d'employés. Nous pouvons compter sur des personnes d'expérience et nous sommes convaincus que les producteurs sauront nous épauler pour défendre leurs intérêts.

De plus, comme vous avez pu le constater depuis le printemps dernier, l'Office s'est doté d'un site internet ([www.opbg.ca](http://www.opbg.ca)) afin d'améliorer sa visibilité ainsi que les communications et l'information transmises aux producteurs et autres intéressés. N'hésitez pas à le consulter puisqu'il est très complet et constamment mis à jour. Vous pouvez aussi en tout temps communiquer avec le bureau pour obtenir un complément d'informations sur toute question en rapport avec votre boisé.



### LE POINT SUR LA MISE EN MARCHÉ DES BOIS

La forte majorité de vos bois d'essences feuillues et résineuses peuvent compter sur des marchés d'approvisionnement convenus avec les industriels forestiers. Actuellement, le peuplier, le bouleau blanc, le tilleul, les pins et le mélèze de trituration sont principalement destinés à l'usine de Louisiana-Pacific de Bois-Franc et les livraisons se déroulent rondement. Pour sa part, l'usine de Fortress Cellulose de Thurso accepte les feuillus durs de qualité pâte, soit les érables, le hêtre, le chêne, le frêne et certains autres feuillus depuis le début du mois d'août.

Pour les essences feuillues de qualité sciage et déroulage, autant pour les feuillus durs que le peuplier, diverses usines sont en opération et de nouveaux marchés se sont ajoutés au mois d'août. Cependant, il est préférable de consulter le site internet de l'Office puisque les spécifications et les prix diffèrent d'une usine à l'autre. Des marchés sont aussi disponibles pour les essences résineuses de qualité sciage, autant pour le pin blanc et le cèdre que le pin rouge de qualité poteaux. Il est préférable de vous informer avant de produire.

La seule ombre au tableau demeure l'écoulement de certaines essences résineuses, soit les sapin-épinette-pin gris de qualité sciage. Les dernières livraisons ont cessé à la fin du mois de mars et actuellement, bien que l'Office tente de convenir d'une entente avec Forex de Ferme-Neuve et Produits Forestiers Résolu de Maniwaki, AUCUCNE LIVRAISON N'EST POSSIBLE POUR LES PRODUCTEURS. Malgré l'amélioration importante des prix du bois d'œuvre, un taux de change très favorable et une progression constante dans les mises en chantiers chez nos voisins américains, aucune entente n'a pu intervenir entre les parties. Les discussions seront poursuivies et vous serez les premiers informés d'un éventuel dénouement.

Sur ce, bonne production à tous!

Jean Giasson  
Président

Regard sur le boisé

## RAYMOND JOHNSON EST LE LAURÉAT 2016 DU PRIX HENRI-PAUL-GAGNON

### UNE CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE À LA VIE SYNDICALE DES PRODUCTEURS FORESTIERS QUÉBÉCOIS

Rimouski, 8 juin 2016 – Monsieur Raymond Johnson, producteur forestier de Blue Sea en Outaouais, a reçu le prix Henri-Paul-Gagnon pour sa contribution exceptionnelle à la vie syndicale des producteurs forestiers québécois. Cet honneur lui a été remis lors du 47<sup>e</sup> congrès de la Fédération des producteurs forestiers du Québec (FPFQ) tenu à Rimouski.

Au cours des années, M. Johnson a cumulé 19 années comme administrateur de l'Office des producteurs de bois de la Gatineau, dont 13 années à titre de président.

Monsieur Johnson personnifie les principes défendus par la Fédération des producteurs forestiers du Québec depuis des décennies, soit :

- la défense de tous les producteurs forestiers, sans distinction de leur taille ou de leur localisation sur le territoire;
- une organisation contrôlée démocratiquement par ses membres;
- une juste rémunération pour le travail des producteurs forestiers;
- un équilibre entre la protection de l'environnement et le droit de propriété.



Les dossiers pilotés ces dernières années par M. Johnson, en tant qu'administrateur de l'Office des producteurs de bois de la Gatineau, montrent que la défense de ces valeurs est toujours d'actualité. « Que ce soit dans les négociations pour obtenir un juste prix pour le bois des producteurs forestiers, à la défense du droit de produire du bois ou de la recherche d'un meilleur partage de l'aide gouvernementale entre les régions, M. Johnson a toujours été un syndicaliste persévérant et très articulé suscitant l'adhésion des producteurs forestiers », a souligné monsieur Pierre-Maurice Gagnon, président de la FPFQ, lors de la remise du prix.

#### Le prix Henri-Paul-Gagnon

Rappelons que le prix Henri-Paul-Gagnon est décerné annuellement à une personne ayant contribué de façon exceptionnelle à la vie syndicale dans le secteur de la forêt privée. Institué en 2010, le prix est attribué à la mémoire de M. Henri-Paul Gagnon, originaire du Saguenay-Lac-Saint-Jean, président fondateur de la Fédération en 1970.

*Source : Fédération des producteurs forestiers du Québec*

De la part de toute l'équipe de l'Office et de tous les producteurs de bois que Raymond défend si chèrement depuis près de deux décennies, nous tenons à te transmettre nos plus sincères félicitations pour ce prix et t'assurer de notre support dans la poursuite de tes projets, qu'ils soient à portée collective ou personnelle.

Merci Raymond!

**DEMANDE DE CONTINGENT****OFFICE DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA GATINEAU**  
**PÉRIODE DU 1<sup>er</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2017****IDENTIFICATION DU PRODUCTEUR**

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

Téléphone : (\_\_\_\_\_) \_\_\_\_\_ \*Paiement par dépôt direct:  Cochez **LISTE DE TOUS VOS LOTS BOISÉS PRODUCTIFS****N.B. : 1 hectare = 2,5 acres**

| LOT(S) | RANG(S) | CANTON(S) | MUNICIPALITÉ(S) | NOMBRE<br>D'HECTARES<br>BOISÉS |
|--------|---------|-----------|-----------------|--------------------------------|
| _____  | _____   | _____     | _____           | _____                          |
| _____  | _____   | _____     | _____           | _____                          |
| _____  | _____   | _____     | _____           | _____                          |
| _____  | _____   | _____     | _____           | _____                          |
| _____  | _____   | _____     | _____           | _____                          |
| _____  | _____   | _____     | _____           | _____                          |
| _____  | _____   | _____     | _____           | _____                          |
| _____  | _____   | _____     | _____           | _____                          |
| _____  | _____   | _____     | _____           | _____                          |
| _____  | _____   | _____     | _____           | _____                          |

**NOTES IMPORTANTES**

- \* Formulaire à compléter à l'Office pour une nouvelle demande et fournir un spécimen de chèque.
- Une preuve d'inscription à la TPS et TVQ (lettre du ministère ou rapport de taxes) doit être fournie lors d'une première demande pour obtenir le paiement des taxes.
- **PROPRIÉTÉ**  
Inscrivez tous vos **lots** boisés productifs; ces lots ne comprennent pas les superficies suivantes :
  - Terres agricoles
  - Friches (terres agricoles abandonnées)
  - Terrains non régénérés (coupe à blanc récente)
  - Terrains dont la régénération est âgée de moins de 15 ans.
- Joindre une copie de l'**avis d'évaluation municipale (compte de taxes) 2016** ou du **contrat de propriété** et s'il y a lieu, du **contrat d'achat de coupe de bois pour l'année 2017**.
- Seulement les producteurs qui veulent produire du bois en 2017 doivent faire parvenir leur demande à l'Office **AU PLUS TARD LE 15 OCTOBRE 2016**. Après cette date, les volumes de bois seront distribués entre les propriétaires inscrits. Les producteurs qui s'inscriront en retard recevront un contingent si les volumes disponibles le permettent.
- Pour annuler ou modifier votre contingent vous devez aviser l'Office **AVANT LE 1<sup>er</sup> JUILLET 2017** en complétant la formule appropriée.
- Une fausse déclaration peut entraîner l'annulation du contingent.

Signature(s) du (des) producteur(s) : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

## VOLUME DE BOIS QUE VOUS DÉSIREZ METTRE EN MARCHÉ EN 2017

| ESSENCES                                            | DESTINATION | LONGUEUR         | NBRE DE VOYAGES<br>DEMANDÉS | RÉSERVÉ À L'OFFICE            |
|-----------------------------------------------------|-------------|------------------|-----------------------------|-------------------------------|
| Sapin-Épinette-Pin gris                             | Sciage      | Billots ou tiges | _____                       | X 37 T.M. = _____ T.M.        |
| Mélèze                                              | Panneaux    | 10' 6" ou tiges  | _____                       | X 37 T.M. = _____ T.M.        |
| Pins                                                | Panneaux    | 10' 6" ou tiges  | _____                       | X 37 T.M. = _____ T.M.        |
| Pin blanc                                           | Sciage      | Billots          | _____                       | X 7 M.P.M.P. = _____ M.P.M.P. |
| Pin rouge                                           | Sciage      | Billots          | _____                       | X 7 M.P.M.P. = _____ M.P.M.P. |
| Cèdre                                               | Sciage      | Billots          | _____                       | X 7 M.P.M.P. = _____ M.P.M.P. |
|                                                     | Sciage      | Tiges            | _____                       | X 30 T.M. = _____ T.M.        |
| Peuplier (tremble)                                  | Panneaux    | 10' 6" ou tiges  | _____                       | X 37 T.M. = _____ T.M.        |
|                                                     | Sciage      | Billots          | _____                       | X 7 M.P.M.P. = _____ M.P.M.P. |
| Tilleul                                             | Panneaux    | 10' 6" ou tiges  | _____                       | X 37 T.M. = _____ T.M.        |
|                                                     | Sciage      | Billots          | _____                       | X 7 M.P.M.P. = _____ M.P.M.P. |
| Bouleau blanc                                       | Panneaux    | 10' 6" ou tiges  | _____                       | X 37 T.M. = _____ T.M.        |
| Autres feuillus durs<br>(frêne, orme, ostryer)      | Pâte        | Tronçons         | _____                       | X 37 T.M. = _____ T.M.        |
| Autres feuillus mous<br>(peupliers, tilleul, noyer) | Pâte        | Tronçons         | _____                       | X 37 T.M. = _____ T.M.        |
| Chêne                                               | Pâte        | Tronçons         | _____                       | X 37 T.M. = _____ T.M.        |
|                                                     | Sciage      | Billots          | _____                       | X 37 T.M. = _____ T.M.        |
| Érables et hêtre                                    | Pâte        | Tronçons         | _____                       | X 37 T.M. = _____ T.M.        |
| Feuillus durs                                       | Sciage      | Billots          | _____                       | X 7 M.P.M.P. = _____ M.P.M.P. |

N.B. Le sciage de feuillus inclut le déroulage.



## ACTIVITÉS DE FORMATION

Quatre activités de formation sont destinées aux producteurs forestiers de l'Office. Nous vous demandons de manifester votre intérêt avant la date limite d'inscription afin de nous permettre de finaliser la tenue de ces activités. S.V.P. communiquez votre nom, adresse et numéro de téléphone au responsable de la formation en composant le (819) 449-6649 ou en complétant le coupon-réponse ci-dessous.

COCHEZ  
✓

### ACTIVITÉ

#### FAÇONNAGE DES BOIS RÉSINEUX

**Contenu :** Les normes de qualité et de façonnage des bois de sciage, l'inspection des voyages à l'usine. La formation d'environ 5 heures comprend une partie théorique, une partie dans le cour à bois et une visite de l'usine de sciage.

**Date et heure :** À confirmer

**Date limite d'inscription :** 11 novembre

**Formateurs :** Claude Riel, mesureur et employés d'usine

#### FISCALITÉ FORESTIÈRE

**Contenu :**

- Type de boisé, principes d'entreprise, financement, achat du lot, programme d'aide à la mise en valeur de la forêt privée, programme de remboursement des taxes foncières, tenue de livres, achat de machinerie et amortissement, TPS et TVQ, épuisement du boisé, revenus d'opérations, étalement du revenu, coupe de bois, dépenses d'opérations, pertes agricoles, CSST, état des revenus et dépenses, gain en capital, taxe sur les opérations forestières, transfert inter-générationnel.

**Date et heure :** 29 novembre de 13 h à 16 h 30

**Date limite d'inscription :** 18 novembre

**Lieu :** À confirmer

**Formateur :** Éric Dubé, ing. f. et Marie-Claude Grondin de la firme comptable Langevin-Grondin, CPA inc.

#### FAÇONNAGE ET CLASSEMENT DES BOIS DE PIN BLANC ET TREMBLE

**Contenu :** Les normes de qualité et de façonnage des bois de sciage destinés à l'usine de Bois La Minerve, étude des faces claires sur une bille, maximisation du sciage dans une tige, respect des critères de l'acheteur. La formation d'environ **4 heures** comprend une partie théorique, une partie dans la cour de l'acheteur et une visite de l'usine de Bois La Minerve.

**Date et heure :** 7 décembre de 8 h 30 à 16 h 30

**Date limite d'inscription :** 25 novembre

**Formateurs :** Claude Riel, mesureur et employés de BLM

#### FAÇONNAGE ET CLASSEMENT DU BOIS DE CÈDRE

**Contenu :** Les normes de qualité et de façonnage du cèdre pour le bois en billots et en longueur destiné au sciage, la maximisation du façonnage pour un revenu optimal. La formation d'environ 3 heures comprend de la théorie dans la cour à bois de la Scierie MSG de Ste-Thérèse-de-la-Gatineau suivi d'une visite de l'usine.

**Date et heure :** 13 décembre de 9 h à 12 h

**Date limite d'inscription :** 25 novembre

**Formateurs :** Claude Riel, mesureur et employés de la Scierie MSG

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : (            ) \_\_\_\_\_

S.V.P. retournez à  
l'OPB GATINEAU  
276, rue Principale Sud  
Maniwaki (Québec)  
J9E 2A6  
Fax (819) 449-7082 ou  
opbgamen@bellnet.ca

## TAXER L'EFFORT SYLVICOLE

L'accroissement de la valeur foncière et du fardeau fiscal est inquiétant pour les producteurs de bois de la forêt privée, car il mine la rentabilité de leurs activités sylvicoles. Au cours des 18 dernières années, le fardeau fiscal des propriétaires forestiers québécois a augmenté de 197 % pour l'ensemble du Québec. Les taxes municipales par unité d'évaluation forestière ont ainsi augmenté de 6,2 % en moyenne par année durant cette période. En Outaouais, ces taxes ont augmenté de 2,7% en moyenne mais elles sont supérieures par rapport à la moyenne provinciale par unité d'évaluation et même constat par rapport à la valeur foncière.

À l'opposé, le prix moyen du bois n'a pas connu de hausses semblables, ce qui a réduit la rentabilité déjà faible des travaux d'aménagement forestier. Plusieurs producteurs de bois se questionnent donc sur l'avenir de leur métier qui pourtant, garantit près de 20 % de l'approvisionnement des usines de transformation du bois à travers le Québec. D'ailleurs, il ne manque pas de preneurs pour les lots des producteurs de bois de la forêt privée, car de nombreux spéculateurs ou citoyens sont à la recherche d'une terre à bois. Dans de nombreux cas, ces nouveaux propriétaires changent toutefois la vocation de la forêt qui n'est plus prioritairement destinée à la production de bois, mais plutôt à l'investissement et à la villégiature.

### Les chiffres

Pour dresser ce constat, la Fédération des producteurs forestiers du Québec a analysé l'évolution de plus de 50 000 unités d'évaluation de terrain forestier dans l'ensemble des municipalités du Québec sur une période de 18 ans, à partir du sommaire du rôle d'évaluation foncière tenu par le ministère des Affaires municipales et des Régions. Il s'agit d'un échantillon très important en regard des 130 000 propriétaires forestiers que l'on retrouve au Québec.

Le tableau montre les hausses relatives des taxes municipales des propriétaires forestiers au cours des 18 dernières années. À titre de comparaison, les hausses de taxes municipales des propriétaires d'immeubles résidentiels imposables sont également fournies. L'accroissement plus rapide des taxes municipales imposées aux boisés permet de globalement constater un transfert du fardeau fiscal aux propriétaires forestiers. Notons qu'au cours de cette période, l'indice des prix à la consommation mesurant l'inflation a progressé de 37 % (IPC Québec), bien en deçà de la croissance du fardeau fiscal assumée par les producteurs forestiers.

### Évolution des taxes municipales des propriétaires forestiers québécois.

| Régions administratives                | Terrains boisés                                |                  |                      |                                  |                                                   |                 |                      | Résidences unifamiliales         |                                  |              |
|----------------------------------------|------------------------------------------------|------------------|----------------------|----------------------------------|---------------------------------------------------|-----------------|----------------------|----------------------------------|----------------------------------|--------------|
|                                        | Valeur foncière moyenne par unité d'évaluation |                  |                      |                                  | Taxes municipales moyennes par unité d'évaluation |                 |                      | Valeur foncière                  | Taxes municipales                |              |
|                                        | Moyenne par unité 1997                         | Croissance 2015  | Croissance 1997-2015 | Croissance annuelle <sup>1</sup> | Moyenne par unité 1997                            | Croissance 2015 | Croissance 1997-2015 | Croissance annuelle <sup>1</sup> | Croissance annuelle <sup>1</sup> |              |
| Témiscamingue <sup>3</sup>             | 3 753 \$                                       | 12 537 \$        | 234 %                | 6,9 %                            | 46 \$                                             | 130 \$          | 186 %                | 6,0 %                            | 4,8 %                            | 4,4 %        |
| Bas Saint-Laurent                      | 11 921 \$                                      | 37 781 \$        | 217 %                | 6,6 %                            | 121 \$                                            | 396 \$          | 227 %                | 6,8 %                            | 6,1 %                            | 4,7 %        |
| Capitale Nationale                     | 23 769 \$                                      | 53 705 \$        | 126 %                | 4,6 %                            | 181 \$                                            | 409 \$          | 126 %                | 4,6 %                            | 7,4 %                            | 4,1 %        |
| Centre-du-Québec                       | 13 000 \$                                      | 57 141 \$        | 340 %                | 8,6 %                            | 112 \$                                            | 476 \$          | 325 %                | 8,4 %                            | 6,7 %                            | 6,4 %        |
| Chaudière-Appalaches                   | 15 901 \$                                      | 66 647 \$        | 319 %                | 8,3 %                            | 154 \$                                            | 598 \$          | 289 %                | 7,8 %                            | 7,3 %                            | 5,3 %        |
| Estrie                                 | 37 529 \$                                      | 138 624 \$       | 269 %                | 7,5 %                            | 308 \$                                            | 1 113 \$        | 261 %                | 7,4 %                            | 7,1 %                            | 5,6 %        |
| Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine          | 6 214 \$                                       | 11 220 \$        | 81 %                 | 3,3 %                            | 89 \$                                             | 121 \$          | 37 %                 | 1,7 %                            | 5,7 %                            | 3,6 %        |
| Lanaudière                             | 18 897 \$                                      | 54 367 \$        | 188 %                | 6,0 %                            | 221 \$                                            | 400 \$          | 81 %                 | 3,4 %                            | 7,8 %                            | 6,0 %        |
| Laurentides                            | 25 540 \$                                      | 92 673 \$        | 263 %                | 7,4 %                            | 289 \$                                            | 718 \$          | 149 %                | 5,2 %                            | 7,9 %                            | 5,2 %        |
| Mauricie                               | 17 449 \$                                      | 56 408 \$        | 223 %                | 6,7 %                            | 166 \$                                            | 520 \$          | 214 %                | 6,6 %                            | 5,8 %                            | 4,4 %        |
| Outaouais                              | 37 465 \$                                      | 67 695 \$        | 81 %                 | 3,3 %                            | 314 \$                                            | 509 \$          | 62 %                 | 2,7 %                            | 7,1 %                            | 5,1 %        |
| Saguenay-Lac-Saint-Jean                | 10 009 \$                                      | 39 713 \$        | 297 %                | 8,0 %                            | 133 \$                                            | 410 \$          | 208 %                | 6,4 %                            | 6,9 %                            | 4,4 %        |
| <b>Moyenne provinciale<sup>2</sup></b> | <b>17 865 \$</b>                               | <b>56 569 \$</b> | <b>217 %</b>         | <b>6,6 %</b>                     | <b>167 \$</b>                                     | <b>496 \$</b>   | <b>197 %</b>         | <b>6,2 %</b>                     | <b>7,2 %</b>                     | <b>5,0 %</b> |

### L'impact sur les producteurs forestiers

Les taxes municipales occupent une part croissante des coûts de production de bois, dans un contexte où le prix du bois est relativement stable. Au Québec, cet enjeu est d'autant plus critique que les forêts publiques, principales sources de concurrence des producteurs de bois sur terres privées, ne sont pas taxées, créant ainsi un écart de compétitivité entre les deux modes de tenures forestières. La diminution de la rentabilité de la production de bois affecte le dynamisme des activités sylvicoles. Par conséquent, plusieurs municipalités rurales se privent ainsi de retombées liées à une plus grande mise en valeur des ressources des forêts privées.

### Des solutions à notre portée

Les taxes foncières des producteurs forestiers sont un enjeu dans tous les pays développés où les forêts privées contribuent à l'approvisionnement des usines de produits forestiers. Dans la vaste majorité de ces juridictions, la fiscalité foncière est utilisée pour encourager l'aménagement forestier et la récolte de bois dans les forêts privées. C'est notamment le cas dans la vaste majorité des États américains, en Ontario, en Suède, en Finlande et en Allemagne.

Ici, la *Fédération des producteurs forestiers du Québec* promeut la création d'une catégorie d'immeubles dans la Loi sur la fiscalité municipale qui permettrait aux municipalités qui le désirent de taxer distinctement les boisés sous aménagement des producteurs forestiers enregistrés en vertu de l'article 130 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier. La mise en oeuvre de cette proposition permettrait aux élus municipaux de soutenir cette activités sur leur territoire, à l'aide d'un taux de taxation distinct. Le milieu municipal pourrait jouer un rôle plus actif dans la mise en valeur des ressources des forêts privées.

## LE RYTHME DE MISES EN CHANTIER A ATTEINT 1.21 M D'UNITÉS EN JUILLET AUX ÉTATS-UNIS

Les mises en chantier aux États-Unis ont atteint un rythme annualisé de 1 211 000 unités en juin 2016. La cadence s'est accrue de 2,1 % par rapport au mois précédent et de 7,4 % au cours des deux derniers mois. Sur une période d'un an, la progression a atteint 5,1 %. La construction résidentielle est un vecteur important du marché des produits forestiers générant 28 % de la demande de bois d'œuvre et 50 % de la demande de panneaux OSB aux États-Unis.

### Mises en chantier (milliers d'unités)

|                            | Mises en chantier aux États-Unis |                         |                   | Demandes de permis USA | Mises en chantier au Canada |
|----------------------------|----------------------------------|-------------------------|-------------------|------------------------|-----------------------------|
|                            | Total                            | Résidentiel unifamilial | Logement multiple |                        |                             |
| <b>2016</b>                |                                  |                         |                   |                        |                             |
| Janvier                    | 1 128                            | 775                     | 335               | 1 188                  | 174                         |
| Février                    | 1 213                            | 845                     | 356               | 1 162                  | 217                         |
| Mars                       | 1 113                            | 751                     | 353               | 1 077                  | 202                         |
| Avril                      | 1 155                            | 764                     | 378               | 1 130                  | 189                         |
| Mai                        | 1 128                            | 737                     | 386               | 1 136                  | 186                         |
| Juin                       | 1 186                            | 766                     | 400               | 1 153                  | 218                         |
| Juillet                    | 1 211                            | 770                     | 433               | 1 152                  | 198                         |
| <b>Variation mensuelle</b> | 2,1 %                            | 0,5 %                   | 8,3 %             | -0,1 %                 | -9,1 %                      |
| <b>Variation annuelle</b>  | 5,1 %                            | 1,4 %                   | 13,4 %            | 0,9 %                  | 4,0 %                       |
| <b>Cumulatif 2016/2015</b> | 7,6 %                            | 12,5 %                  | -0,9 %            | -2,2 %                 | 7,1 %                       |

Sources : US Census Bureau et SCHL

Le rythme annuel des mises en chantier de résidences unifamiliales a atteint 770 000 unités, alors que la construction résidentielle de logements multiples atteignait 433 000 unités. Les résidences unifamiliales ont constitué 64 % du total des mises en chantier, alors qu'au début du millénaire, ce seuil se situait au-dessus de 80 %. À titre indicatif, la construction d'une résidence unifamiliale nécessite trois fois plus de bois d'œuvre qu'une unité résidentielle à logements multiples.

Sur une base mensuelle (- 0,1 %) et annuelle (+ 0,9 %), les demandes de permis ont stagné; toutefois elles demeurent toujours sous le rythme atteint en mai et juin 2015. Sur une base cumulative, nous constatons une progression notable du rythme de mises en chantier de résidences unifamiliales en 2016 par rapport à la période correspondante de l'année dernière (+ 12,5 %). Au contraire, le rythme de construction de logements multiples et de demandes de permis ont connu un ralentissement au cours de cette période.

Le ralentissement des demandes de permis par rapport aux mises en chantier inquiète. Le manque criant de main-d'œuvre qualifiée et de lotissements abordables pour construire de nouvelles résidences demeurent problématiques aux yeux des entrepreneurs, ce qui explique partiellement le ralentissement des demandes de permis. À tout le moins, les conditions d'emprunt hypothécaire favorables, le plein emploi et la formation de nouveaux ménages soutiendront la croissance des mises en chantier aux États-Unis. À cet effet, les ventes de maisons neuves aux États-Unis soutiennent cette thèse, alors que le rythme est de 25,4 % supérieur comparativement à l'an dernier.

Du côté canadien, le rythme annuel des mises en chantier a régressé de 9,1 % au cours du dernier mois, pour atteindre 198 000 unités. La progression demeure intéressante sur une base annualisée (+ 4,0 %), et ce, malgré la récession ayant cours dans les provinces productrices de pétrole.

Source : Vincent Mirville, ing. f.M.Sc., FPFQ

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Voici vos représentants formant le conseil d'administration de l'Office pour l'année 2016-2017.

| <u>Administrateur</u> | <u>Téléphone</u>    | <u>Secteur</u>                            |
|-----------------------|---------------------|-------------------------------------------|
| Gilles Payette.....   | (819) 449-4045..... | 1) Grand-Remous, Bois-Franc               |
| Pierre Bénard.....    | (819) 449-5949..... | 2) Montcerf-Lytton, Egan-Sud              |
| Jean Giasson.....     | (819) 449-1470..... | 3) Aumond, Délégé                         |
| Raymond Johnson.....  | (819) 463-2444..... | 4) Messines, Blue-Sea                     |
| Bruno Billard.....    | (819) 449-4026..... | 5) Ste-Thérèse, Bouchette                 |
| Yvon Parker.....      | (819) 463-2831..... | 6) Gracefield (Gracefield et Wright)      |
| Guy Joly.....         | (819) 467-2955..... | 7) Gracefield (Northfield), Lac Ste-Marie |

## COMITÉ EXÉCUTIF

Jean Giasson  
*Président*

Raymond Johnson  
*1<sup>er</sup> Vice-président*

Yves Parker  
*2<sup>e</sup> Vice-président*

## ACCREDITATION DES ENTREPRENEURS FORESTIERS

Les entrepreneurs intéressés à obtenir une accréditation de l'Office pour 2017 doivent se procurer les documents complets d'inscription au bureau de l'Office, compléter les formulaires appropriés et remettre ceux-ci avec les documents demandés au plus tard le 15 novembre 2016 avant 16h30 au bureau de l'Office.

Voir le répertoire des entrepreneurs forestiers accrédités ci-joint pour obtenir plus d'informations.

## HORAIRE D'OUVERTURE DU BUREAU DE L'OFFICE

Veillez prendre note que les heures d'ouverture du bureau sont :

**Lundi au vendredi - 8h00 à 12h00 et 13h00 à 16h30**

*Merci de votre collaboration.*

**PAYES DE BOIS : Tous les vendredis de 8h00 à 16h30.**

### REGARD SUR LE BOISÉ

**Publié et rédigé par:**

*L'O.P.B. Gatineau*

**Distribution:**

*Aux producteurs de bois de la  
Gatineau*

**Tirage**

*1500 exemplaires*

RÉSERVÉ À L'OFFICE

